



## Compteurs communicants et réseaux intelligents

### Contexte réglementaire



## Que dit la réglementation ?

- Directive Européenne 2009/72/CE :
  - 80% des foyers équipés d'ici 2020 de compteurs évolués
  - 100% des foyers équipés d'ici 2022
- Décret n° 2010-1022 du 31 août 2010 :
  - GRD > 100.000 clients :
    - 01/01/2012 : Nouvelle installation BT < 36kVA équipés de compteurs évolués
    - Fin 2014 : 50% des installations BT ≤ 120kVA
    - Fin 2016 : 95% des installations BT ≤ 120kVA  
100% des installations BT ≥ 120kVA et 100% HT
  - Pour tous les GRD :
    - Fin 2020 : 95% des installations



## Délibération de la CRE du 07/07/2011

- **La CRE est favorable à la généralisation** des compteurs évolués en raison :
  - du caractère essentiel de cette brique pour les Smart grids
  - des bénéfices attendus pour les consommateurs
- L'analyse technico-économique suggère qu'une **généralisation** serait globalement **neutre du point de vue financier**  
→ les futures économies d'exploitation couvrent les 4,0 Mds€ du projet
- Une généralisation rapide serait favorable à l'industrie française (adoption des standards et normes françaises à l'international)
- La **généralisation** doit être **initiée avec le CPL G1** et poursuivie à court terme avec le CPL G3 (augmentation du volume d'informations acheminées + réduction des coûts de déploiement)



## Délibération de la CRE du 07/07/2011 - Recommandations

- **Mise à disposition gratuite** par ERDF sur un site internet :
  - des données de consommation (index quotidien / mensuel / puissance maximale soutirée quotidienne)
  - de la courbe de charge au pas 30' (service payant pour la courbe de charge au pas 10')
- **Transmission gratuite** par les fournisseurs :
  - des consommations mensuelles en kWh & € (historique sur 24 mois)
  - d'un bilan (au moins annuel) des consommations énergétiques avec éléments de comparaison :
    - par rapport à l'année précédente
    - par rapport à un profil type comparable



## Comité suivi LINKY - Rapport LENOIR-PONIATOVSKY

- *Quatre facteurs identifiés comme clé pour la réussite du déploiement ont fait l'objet de quatre groupes de travail*
  - 1) La prise en compte des enjeux industriels
  - 2) La nécessité d'assurer la confidentialité et la sécurité des données
  - 3) Le développement des services au bénéfice du consommateur
  - 4) La nécessité d'un projet techniquement maîtrisé et créateur de valeur pour le consommateur



## Comité suivi LINKY - Rapport LENOIR-PONIATOVSKY

- *Vigilance particulière sur Plusieurs enjeux transverses*
  - 1) Nécessité d'une pédagogie auprès du consommateur
  - 2) Accès par le consommateur à ses données de consommation.
  - 3) Risques d'émergence d'une « jungle tarifaire »



## Comité suivi LINKY - Rapport LENOIR-PONIA TOVSKY

- *Synthèse des contributions et des échanges*

- De nombreux points de convergence portant sur les points suivants :
  - l'opportunité considérable pour la filière française des réseaux intelligents
  - la nécessaire prise en compte dans le déploiement du CPL G3 (après 2015)
  - la mobilisation de l'ensemble de la filière au niveau local
  - la prise en compte et l'évaluation des spécificités des ELD
  - la confidentialité et la sécurité des données.
  - l'indispensable information des citoyens.
  - les services MDE
- Des réserves sur l'affichage des données de consommation



## Comité suivi LINKY - Rapport LENOIR-PONIA TOVSKY

- *Conclusions et recommandations*

- La généralisation des compteurs Linky peut être décidée dès maintenant car :
  - "Linky" est un projet important
  - la CRE porte un jugement positif sur ce projet
  - un déploiement par palier (G1 puis G3) permet notamment d'optimiser les retombées industrielles.
  - les points de vigilance (par exemple affichage déporté des consommations pour favoriser les actions MDE) ne justifient pas le report du projet.



## Comité suivi LINKY - Rapport LENOIR-PONIA TOVSKY

- *Conclusions et recommandations*

- La généralisation des compteurs communicants devra être assortie de mesures d'accompagnement consistant notamment à :
  - informer à grande échelle les consommateurs
  - demander aux fournisseurs la mise en place gratuite d'outils permettant d'informer les usagers et de les inciter à réduire leur consommation
  - mener une expérimentation portant sur les différentes solutions d'affichage en temps réel des consommations (ADEME) et sur leur impact MDE
  - demander aux GRD de mettre en œuvre les recommandations formulées par la CNIL sur la confidentialité et la sécurité des données.
  - expérimenter la technologie CPL G3 à grande échelle.



## Conférence de presse d'Eric BESSON de Mercredi 28/09/2011

- *Le Gouvernement a décidé la généralisation du compteur « Linky » qu'a expérimenté avec succès ERDF pendant un an*
  - Décision suite à une expérimentation à très grande échelle
    - ERDF : 300.000 compteurs LINKY sur les régions de Lyon et Tours.
    - Le Ministre salue la démarche des ELD qui se sont associées à cette expérimentation
  - Constat très clair : l'expérimentation a été un succès
    - Avec seulement 0,7% de réclamations, ERDF a pu tester les principales hypothèses du projet
    - La CRE et le « comité Linky » ont recommandé au Gouvernement la généralisation du compteur électrique de nouvelle génération
    - Cela va profiter en tout premier lieu au consommateur



## Conférence de presse d'Eric BESSON de Mercredi 28/09/2011

- *Les objectifs fixés par le Ministre :*

- faciliter la vie des Français et leur permettre d'être acteurs de leur consommation via :
  - l'amélioration des services à l'utilisateur qui se concrétise à travers la charte de l'UFE dans laquelle les fournisseurs prennent 12 engagements notamment :
    - La mise à disposition de données mensuelles de consommation
    - alerte en cas de dépassement de seuil de consommation
    - conseils personnalisés gratuits
  - la publication d'un décret d'application de la loi NOME relatif à la mise à disposition gratuite d'information de consommation.
- un nouveau compteur gratuit pour le consommateur.
- un atout pour l'ensemble du système français (EnR)
- la nécessité d'œuvrer collectivement pour le succès de ce déploiement



## Conférence de presse d'Eric BESSON de Mercredi 28/09/2011

- *Les moyens :*

- Transformation du comité de suivi Linky en comité de suivi du déploiement dont les priorités seront :
  - les services à développer dans l'habitat.
  - le respect de la confidentialité des données (recommandations CNIL)
  - l'optimisation du déploiement industriel (passage CPL G1 à G3).
- Mise en place d'un cadre réglementaire et régulateur permettant à ERDF de financer le déploiement

- *Conclusions :*

- 35 millions de compteurs pour un investissement de 4,3 milliards d'euros pour ERDF.
- Création de 10.000 emplois.
- Un succès au bénéfice du consommateur, du système électrique et de l'industrie française.

## Projet d'arrêté comptage

- *Le ministère a transmis le 30/09/2011 au CSE un projet d'arrêté comptage :*
  - ce projet d'arrêté précise les fonctionnalités et spécifications des dispositifs de comptage prévus à l'article 1 du décret n°2010-1022 du 31/08/2010
  - il reprend intégralement les éléments contenus dans le projet de décret comptage de proposé par le CRE fin 2008 avec quelques nouveautés :
    - suivi des coupures brèves & longues en BT < 120 kVA.
    - possibilité de reconnexion de l'utilisateur en cas de dépassement de Ps
    - standardisation S.I. des données d'échanges GRD / Fournisseurs.
- *La suite ?*
  - Un décret modifiant le décret n°2010-1022 (notamment en termes de calendrier de déploiement) ?